

## Avis de marché

Département de publication : 14  
Annonce No 14-50768 - BOAMP  
Services

---

*Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :*

Ville d'Hérouville Saint-Clair.

Correspondant :

M. le maire, place François Mitterrand - B.P. 9 14200 Hérouville-Saint-Clair

tél. : 02-31-45-32-83 - télécopieur : 02-31-45-33-63 –

courriel : [marche-public@herouville.net](mailto:marche-public@herouville.net) - adresse internet : <http://herouville.net>.

Adresse internet du profil d'acheteur : <http://www.pa-herouville.net>.

**Objet du marché : Prestation de services d'assurances - dommage ouvrage dans le cadre d'une opération de travaux de construction d'une tribune vestiaires dans l'enceinte du Stade Prestavoine.**

*Lieu d'exécution :* quartier Prestavoine, 14200 Hérouville-Saint-Clair.

*Caractéristiques principales :* La ville d'Hérouville SAINT-CLAIR procède à une consultation en vue de souscrire le contrat d'assurances relatif aux risques construction de l'opération de construction d'une tribune vestiaires dans l'enceinte du Stade Prestavoine qui constitue l'ensemble du marché

*Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) :* lot Unique : Code CPV 66515000-3.

*Refus des variantes.*

*Cautionnement et garanties exigés :* voir modalités dans le dossier de consultation des entreprises.

*Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :*

-l'entreprise d'assurance peut se présenter seule ou par le biais d'un intermédiaire d'assurance. Dans ce dernier cas, l'intermédiaire d'assurance agit en tant que mandataire de la compagnie et complète le Dc1 avec les coordonnées de l'assureur (cocher la case "Le candidat se présente seul"). L'intermédiaire indique ses coordonnées en précisant que l'assureur lui a donné mandat pour agir en son nom et pour son compte. Il doit également fournir les documents exigés pour la candidature, pour la société représentée et pour lui-même.

-L'Entreprise d'assurance peut se présenter en groupement conjoint avec un intermédiaire d'assurance. Dans ce cas, un Dc1 est complété pour compte commun par le mandataire du groupement, les autres justificatifs devant être fournis par chaque membre du groupement.

-Un assureur ne peut pas se faire représenter par plusieurs intermédiaires dans le cadre d'une même procédure de passation,

-Un intermédiaire d'assurance, agent ou courtier, doit obligatoirement présenter une entreprise d'assurance et joindre à sa candidature le mandat de la compagnie.

*Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.*

*Unité monétaire utilisée, l'euro.*

*Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat : voir les modalités du règlement de la consultation.*

*Critères d'attribution :*

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

- valeur technique (voir sous critères dans le règlement de consultation) : 70 %;
- tarification : 30 %.

*Type de procédure : procédure adaptée.*

*Date limite de réception des offres : 29 avril 2014, à 12 heures.*

*Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.*

*Autres renseignements :*

- Négociations

Les conditions de négociation sont les suivantes :

Le pouvoir adjudicateur peut décider d'engager des négociations avec les cinq candidats les mieux classés, après une première analyse des offres et sur la base du classement des offres issue de l'application des critères énoncés dans le règlement de consultation.

- pour obtenir tous renseignements complémentaires, les candidats devront s'adresser, sous réserve du respect des modalités du règlement de consultation, auprès de :

Séverine Larcher - société protectas- B.P. 28 - 35390 le grand fougeray

Tél : 02 99 08 33 40 télécopieur : 02 99 08 33 41 - adresse électronique : [audit@protectas.fr](mailto:audit@protectas.fr).

*Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :*

Conformément à l'article 56 du Code des marchés publics, le pouvoir adjudicateur met à disposition le dossier de consultation par voie électronique et gratuitement, à l'adresse suivante : <http://pa-herouville.net> (voir modalités dans le règlement de consultation).

*Conditions de remise des offres ou des candidatures :*

- La transmission des candidatures et des offres par voie électronique n'est pas autorisée.

- un même candidat ne pourra pas présenter plus d'une offre pour ce lot.

- les plis contenant les offres sont :

- soit envoyés par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal,

- soit déposés contre récépissé,

Les candidats transmettent leur proposition sous pli cacheté portant la mention suivante :

"Nom du candidat - assurances Construction d'une Tribune Vestiaire au Stade Prestavoine " - procédure adaptée - ne pas ouvrir".

Date d'envoi du présent avis à la publication : 28 mars 2014.